



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 8180

Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la prévention de la consommation excessive d'alcool en France. Chaque année, 40 000 décès directs et indirects, 2 millions de personnes considérées comme alcoolo-dépendantes, plus de 100 000 infractions routières commises et plusieurs centaines de cas de syndromes d'alcoolisme foetal sont constatés. De nombreux rapports scientifiques ont, depuis longtemps, mesuré l'importance et la gravité de la surconsommation d'alcool dans notre pays. Il semble nécessaire qu'une véritable stratégie de prévention de proximité soit décidée et mise en oeuvre, facilitant l'information et la sensibilisation des jeunes, de l'école primaire au lycée, lors de l'apprentissage de la conduite automobile, etc. Il lui demande s'il entend rapidement mettre en oeuvre un plan de prévention qui contribuerait certainement, à terme, à réduire les besoins de soins et d'accompagnement social liés à ce fléau.

Texte de la réponse

L'alcool est directement responsable de 45 000 décès par an et contribue à 14 % des décès masculins et 3 % des décès féminins. Pour faire face à ce problème, le Gouvernement a mis en place une nouvelle stratégie de lutte contre l'alcoolisme, sur les années 2002 à 2004. Un des objectifs prioritaires de cette stratégie est de modifier les représentations sociales de l'alcool en France et de favoriser une consommation faible. Dans ce contexte, une nouvelle réflexion sur l'encadrement de la publicité en faveur des boissons alcoolisées devrait être engagée. En effet, le renforcement de l'application des textes encadrant la promotion des boissons alcoolisées s'avère nécessaire en termes de protection de la santé publique et de prévention des risques liés à la consommation d'alcool, notamment chez les jeunes. Il importe également d'améliorer l'information du public s'agissant de l'inscription de messages sanitaires sur les conditionnements mêmes des boissons alcooliques. Parallèlement, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a élaboré un programme de prévention de la consommation excessive d'alcool pour 2003-2004, dans le cadre des orientations définies par la direction générale de la santé. Ce programme a notamment pour objectif d'informer les jeunes sur les conséquences d'une consommation occasionnelle excessive. Il s'agit avant tout de souligner les risques auxquels ils sont directement exposés (accidents sur la voie publique, violence, rapports non protégés...).

Données clés

Auteur : [M. Frédéric de Saint-Sernin](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8180

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4775

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1097